

Syndicat Mixte pour le Schéma Directeur de l'Agglomération Rouen-Elbeuf	
A.8d. 260.2007	EL.
23 JANV. 2007	

ARRÊTE PORTANT MISE A JOUR DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DES AUTHIEUX SUR LE PORT SAINT OUEN

Le Maire des Authieux sur le Port Saint Ouen,

Vu :

- le Code de l'urbanisme et notamment l'article R.123.22,
- la délibération du Conseil Municipal approuvant le Plan Local d'Urbanisme en date du 14 décembre 2006
- le plan ci-annexé.

ARRÊTE

Article 1 : le Plan Local d'Urbanisme de la commune des Authieux sur le Port Saint Ouen est mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet a été reporté en annexe le plan de périmètre de préemption

Article 2 : la mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public :

- à la Mairie le lundi et vendredi de 8 h à 12 et de 15 h à 17 h, le mardi et jeudi de 15 h à 19 h et le mercredi de 8 h à 12 h.

Article 3 : le Présent arrêté sera affiché en mairie durant un mois.

Article 4 : le présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Préfet de la région de Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime,
- Monsieur le Directeur Régional et départemental de l'Equipement (SAT/PEG) cité Administrative Saint Sever – Rouen.

Fait à Les Authieux sur le Port Saint Ouen, le 18 décembre 2006.

Le Maire,
Alain ROUSSEL

